

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1850

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 15

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« déclaration auprès »

le mot :

« autorisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu de l'impact de cet alinéa 4 revient à autoriser la création de gamètes artificiels à partir de cellules souches pluripotentes induites, cet amendement vous propose de passer d'un régime de déclaration à un régime d'autorisation.